

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1 39 15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 6ème répartition 2017
2) Soutien aux Médias Associatifs - 5ème répartition 2017
3) Soutien de la Vie Associative - investissement - 5ème répartition 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Vie Associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commission permanente a alloué en 2017 à diverses associations du territoire des subventions :

- dans le cadre du dispositif soutien de la Vie Associative et Médias Associatifs (fonctionnement) pour un montant de 2 138 060 €
- dans le cadre du dispositif soutien de la Vie Associative (investissement) pour un montant de 105 109 €

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 111 990 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – fonctionnement ;
- 2) 3 500 € au titre du dispositif de soutien aux médias associatifs – fonctionnement ;
- 3) 53 641 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – investissement - biens mobiliers, matériels et études.
- 4) 63 000 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – investissement- bâtiments et installations.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, la commission permanente du 15 septembre 2017 avait attribué à l'association Cheval Musique une subvention d'un montant de 3 000 € au titre d'un projet spécifique « Manifestation des Arts et Métiers du cheval à Jouques le 09/09/2017 ». L'association ayant informé le Département qu'elle n'a pas pu réaliser cette manifestation en raison de conditions météorologiques défavorables, il est proposé à la commission permanente d'autoriser l'association à utiliser la subvention sur l'exercice 2018.

Enfin, la commission permanente du 12 mai 2017 avait attribué à l'association de la Police municipale de Marignane une subvention d'un montant de 1 000 € pour sa « participation à un tournoi international de foot en salle du 09/10/2017 au 13/10/2017 ». L'association a informé le Département qu'elle n'a pas pu participer à cette manifestation car elle n'a pas été en mesure de rassembler les fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet. En conséquence, il est proposé à la commission permanente d'autoriser l'association à utiliser la subvention sur l'exercice 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL